

## Présentation du CDT78

Le Comité Départemental de Tae Kwon Do des Yvelines est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

Le Comité Départemental de Tae Kwon Do des Yvelines est un organe déconcentré de la Fédération Française de Tae Kwon Do et Disciplines Associées (FFTDA). Ainsi, conformément à la politique générale définie par la FFTDA, il a pour objet de participer à la gestion et au développement du Taekwondo et des Disciplines Associées au Tae Kwon Do, dans son ressort géographique définis par la FFTDA.

Il a pour but de représenter la Fédération Française de Tae Kwon Do et Disciplines Associées (FFTDA) dans le département des Yvelines, et doit faire respecter les règlements fédéraux au niveau départemental.

Le comité départemental organise et régit les manifestations sportives dans le département des Yvelines.

Son objectif est de développer et d'organiser dans sa circonscription le Tae Kwon Do et Disciplines Associées sous l'autorité et le contrôle de la FFTDA et de son comité régional d'appartenance qui exerce son pouvoir de tutelle. Il aide sur le plan départemental la fédération dans l'accomplissement de sa tâche, ainsi qu'elle est définie à l'article 1er des statuts fédéraux. Le comité départemental apporte son aide sur le plan technique.

Le comité a également pour mission de représenter la Fédération auprès de la direction départementale du ministère de la Jeunesse et des Sports, et des administrations ainsi que des organismes départementaux des autres disciplines sportives.

Enfin, le comité est membre du comité olympique et sportif.

Le comité départemental se compose des associations affiliées à la FFTDA, ayant leur siège sur le territoire du comité départemental.

